

CONVENTION RREN et MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE

ENTRE

L'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement de Provence Alpes Côte d'Azur, **animateur du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN)**

240 rue Léon Foucault, BP 432000 – 13591 Aix-en-Provence

représentée par sa présidente,
Mireille BENEDETTI

Ci-après désignée par « L'ARPE »

D'UNE PART,
ET

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire
58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille
représentée par sa Conseillère Déléguée Agriculture et Forêts, Paysages
Danièle GARCIA

Ci-après désignée par « La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire », ,

D'AUTRE PART

L'ARPE et la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés par la ou les « **PARTIE(S)** »,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (l'ARPE PACA) assure en région des missions d'accompagnement au montage de projets, d'observation, de veille et d'analyse, de partage et de valorisation des connaissances, de sensibilisation et d'animation, et ce dans trois domaines d'actions prioritaires : la biodiversité et les espaces naturels ; l'eau et les milieux aquatiques ; l'accompagnement dans les pratiques territoriales durables.

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN :



Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

En matière de biodiversité et d'espaces naturels, l'ARPE PACA anime notamment le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (= RREN PACA).

Ce réseau vise à développer les échanges d'expériences, de compétences et de savoir-faire entre ses membres en matière de gestion d'espaces naturels protégés.

ATTENDU QUE :

Le RREN est copiloté par la Direction régionale de l'Aménagement et du logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et que son animation est assurée, depuis sa création en 1985, par l'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire est membre du réseau depuis de nombreuses années et qu'une étroite collaboration existe depuis lors entre les deux parties.

Le RREN est un réseau régional qui fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Le Réseau est remarquable par sa diversité et par la force qu'il représente du fait de cette diversité. Il rassemble les plus grands espaces naturels protégés de la région qui sont des territoires non seulement d'expérimentation, mais d'exemplarité qui doivent pouvoir diffuser au-delà de leurs propres frontières.

Depuis 1985, le RREN a évolué et s'est construit une image originale au-travers de différentes étapes :

1. une phase de rencontres entre les différents acteurs,
2. une phase de mutualisation et d'échanges des savoirs et savoir-faire,
3. une phase de transmission vers l'extérieur,
4. une phase de réflexion sur les valeurs qui l'animent,

Le Réseau, riche de plus de 30 membres et d'une expérience humaine et technique accumulée, est entré dans une phase de maturité propice à la consolidation et à la fructification de ses acquis et au montage de projets collectifs.

Dans le contexte actuel, le réseau a un rôle important à jouer pour l'avenir, pour contribuer au mouvement régional d'ensemble pour la préservation de la biodiversité, à commencer par un rôle d'essaimage de ses valeurs, à la fois en direction des autres espaces, et en direction des élus et de tous les citoyens.

De fait, il est essentiel aujourd'hui de valoriser et étendre l'expérience acquise dans les espaces privilégiés aux espaces ordinaires et périurbains, soumis à une progression massive et désordonnée de l'urbanisation.

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN :



Le Réseau a également un rôle important à jouer en tant que vecteur de sensibilisation, d'éducation ou de formation aux questions environnementales/ liées à la biodiversité.

Au vu de l'évolution du réseau vers des projets ambitieux d'animation et de gestion de projets collectifs et participatifs pour l'ensemble de ses membres, les deux parties souhaitent concrétiser leurs engagements réciproques via une convention de partenariat annuelle.

DES LORS, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les principes de collaboration entre le RREN représenté par l'ARPE et la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire.

Les deux PARTIES affirment ainsi leur volonté de travailler ensemble en étroite collaboration.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Ce partenariat se décline de la manière suivante :

Le RREN représenté par l'ARPE s'engage à développer et animer les démarches collectives suivantes :

- **Les « chemins de la biodiversité »**, offre régionale de découverte de la nature mise à disposition du public sur un portail web : www.cheminsdelabiodiversite.com

A destination d'un large public et couvrant l'ensemble du territoire, des massifs alpins au littoral méditerranéen, cette offre propose tout au long de l'année aux visiteurs des activités des membres du réseau et de ses partenaires pour comprendre et préserver le patrimoine naturel du territoire :

- Lieux de découverte et d'information (Maison de Parcs, Ecomusée, Office de tourisme relais d'un membre du RREN, etc.)
- Animations nature (Exposition – Conférence – Visite guidée – Atelier participatif – Chantier nature –Fête et manifestation)
- Sentiers découverte [sentier à vocation pédagogique équipé de médias physique ou numérique qui se découvre en visite libre]

La diversité des actions et des territoires, la qualité des activités proposées (accueil, organisation, contenu), la dimension participative (visites accompagnées pour comprendre la biodiversité), l'inter-saisonnalité (soutien aux périodes « creuses ») ont été retenus comme critères.

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN :



L'offre des « Chemins de la biodiversité » a pour vocation de :

- Faire découvrir la richesse du patrimoine naturel régional sous une offre commune,
 - Sensibiliser à la biodiversité, encourager les pratiques écoresponsables (exemplarité du territoire),
 - Fédérer les acteurs locaux autour d'un projet d'intérêt général,
 - Promouvoir le RREN et ses partenaires et renforcer leurs actions au service de l'environnement.
- **Le rapprochement des gestionnaires d'espaces naturels protégés avec les entreprises** en vue de faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers avec les entreprises.

Cette démarche Mécénaturel s'articule aujourd'hui autour des trois axes suivants :

- Outiller ses membres (Diffusion de veilles mécénat - Accompagnement individuels de ses membres pour les aider à développer leur propre stratégie mécénat – Animation de la rubrique Mécénaturel sur le site internet du RREN à partir de 2018).
- Faire rayonner ses membres et leurs projets en recherche de mécénat (Réalisation du catalogue de projets en recherche de mécénat sous format numérique à partir de 2018 – Relation presse – Participation à des événements locaux et nationaux).
- Développer des relations avec la sphère économique et le monde de la levée de fonds privés/fundraising (Organisation de temps d'information/de rencontres avec le monde de l'entreprise – Diffusion d'une lettre d'info Mécénaturel).

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire s'engage à :

- Participer aux actions citées plus haut et s'impliquer dans les groupes de travail,
- Désigner des référents (référent mécénat et référent chemins de la biodiversité) au sein de sa structure
- Accorder au réseau le droit d'utiliser son logo dans le cadre d'élaboration d'outils de communication en lien avec les deux actions précitées, ...
- Verser une contribution financière d'un montant de 2.000 €.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FINANCIERE

Le montant de la contribution financière annuelle a été fixé par le comité de suivi du réseau et validé en Assemblée Plénière.

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN :



Pour l'année 2018, cette contribution annuelle s'élève pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire à 2.000 €

Cette contribution pourra être recalculée chaque année.

Règles de calcul pour déterminer le montant de la contribution financière annuelle au réseau suivant ses membres :

Catégorie structures gestionnaires d'espaces naturels protégés

Tranche n°1 : budget de fonctionnement (n-2) < 500 K€ Contribution financière : 500,00 €

Tranche n°2 : budget de fonctionnement (n-2) 500 K€ < 3.000 K€ Contribution financière : 1.000,00 €

Tranche n°3 : Budget de fonctionnement (n-2) > 3.000 K€ Contribution financière : 2.000,00 €

ARTICLE 4 – CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation de données et informations transmises par la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire au RREN ne seront utilisées que dans le cadre du réseau.

Dans le cadre de l'élaboration pour le réseau d'outils de communication, de publications, éditions, ... le logo du membre pourra être utilisé. Certaines images pourront être demandées pour illustrer ces divers documents. Dans ce cas, les droits d'auteurs seront expressément cités.

ARTICLE 5 - DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa date de signature jusqu'au 31/12/2018.

Les deux parties conviendront au terme de celle-ci de la renouveler ou non.

La résiliation de la présente convention pourra intervenir à tout moment, d'un commun accord entre les PARTIES, ou à la demande d'une des PARTIES après préavis de trois mois par lettre recommandée envoyée avec accusé de réception, en exposant les motifs de la décision.

En tout état de cause, les PARTIES s'efforceront de régler à l'amiable, la prise de décision de résiliation.

ARTICLE 6 - LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant les juridictions compétentes.

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN :



Fait en trois (3) exemplaires originaux à Aix-en-Provence, le

Pour La Métropole Aix-Marseille-Provence

Grand Site Sainte Victoire

Madame Danièle GARCIA

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Pour l'ARPE

Madame Mireille BENEDETTI

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN :



MÉTROPOLIE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE



Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018